



ELGAGE ET ABATTAGE DES ARBRES

Par **SEPHORINA**, le **30/09/2009** à **17:19**

Voici ma question : je suis propriétaire de ma maison. Autrefois, ma maison et celle de mon voisin ne formaient qu'une seule propriété. Ensuite elles ont été séparées (un mur les sépare). Le jardin de mon voisin est rempli de gros et imposants marronniers. Nous avons demandé à notre voisin d'élaguer ceux qui sont près du mur de séparation, il l'a fait mais de façon insuffisante : nous devons ramasser constamment les feuilles sans compter les marrons (leur chute est dangereuse car ils sont lourds quand ils s'écrasent au sol). Le plus gros problème, c'est le danger que représentent certains de ces arbres : si l'un cassait durant une tempête, nous serions en danger (une telle chute s'est déjà produite il y a quelques mois mais l'arbre est tombé dans son jardin). Voici ma question : dans la mesure où les arbres étaient là avant la séparation des 2 propriétés, puis-je quand même exiger un élagage "sérieux" et surtout l'abattage des arbres représentant un danger (lors de la tempête que j'ai évoqué, j'ai parlé à un des pompiers intervenus et il m'a dit que les arbres étaient malades, d'où la chute). Merci.